Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 35 (1963)

Heft: 5

Artikel: Logis de demain

Autor: Dubois, Edmond

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125447

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ment», son besoin de calme et d'isolement (Ah! L'insonorisation insuffisante!), ses difficultés à s'adapter à son nouvel appartement et à son entourage, difficultés qu'une brochure d'accueil et que des «prolongements du logis» convenables pourraient aplanir dans une large mesure. Les ombres de la situation actuelle ne doivent cependant pas faire oublier que les locataires exigent – et obtiennent souvent – une surface de logement toujours plus grande, que les gens sont, dans ce pays, mieux lotis qu'auparavant et, enfin, que les immeubles neufs offrent des commodités appréciables à ceux qui y habitent.
En ce qui concerne les «grands ensembles», M. Martin estime qu'on devrait pouvoir y trouver des logements très différenciés, quant au nombre de pièces disponibles par appartement, allant du studio d'une pièce et demie à l'appartement de quatorze pièces pour le médecin ou le service social. Les pouvoirs publics ne devraient, en outre, pas délivrer d'autorisation de construire si l'équipement communautaire n'a pas été prévu dans les plans.

A situation nouvelle, remèdes nouveaux

Dernier orateur de ce séminaire, M. Marcel D. Muller, architecte à Lausanne, souligna combien les autorités sont encore désarmées, face à l'évolution actuelle. Elles sont en train de faire leur apprentissage. En ce qui concerne les architectes et les urbanistes, ils ont, après la dernière guerre mondiale, créé dans divers pays des «grands ensembles» qui ne répondent pas aux besoins fondamentaux des hommes. La hâte et la recherche de l'économie ont abouti dans ce domaine à des cités inhumaines, génératrices de psychoses. Ces erreurs ne devraient pas être répétées dans notre propre pays.
Mais on assiste aujourd'hui à une nette évolution. Les besoins sont étudiés de manière plus approfondie, de même que les moyens propres à les satisfaire. Un problème reste toutefois entier: celui du terrain. Comment lui trouver une solution? M. Muller a, à ce propos, rompu une lance en faveur d'une loi récemment adoptée par le canton de Fribourg et qui prévoit l'expropriation pour cause d'urbanisme.
L'orateur a enfin esquissé comment on pourrait, selon lui, traiter à l'avenir l'élaboration d'un plan de quartier. La loi donnerait à la commune le droit d'exproprier les terrains faisant l'objet de ce plan. La commune aurait ensuite l'obligation de revendre les parcelles attribuées à la construction d'immeubles, celles qui seraient utilisées pour l'équipement restant en revanche sa propriété.
Pour la réalisation du programme, un syndicat mixte pourrait être mis en œuvre, qui comprendrait des représentants officiels et des personnes privées. Il pourrait agir avec la souplesse d'une entreprise privée, mais serait alimenté par un emprunt effectué par la commune. L'ensemble comprendrait tout l'équipement communautaire désirable.
Une dernière discussion suivit ces exposés, avant que le directeur des séminaires coopératifs, M. Schmitt, au terme du déjeuner, n'annonce la clôture des débats.

P. A. D.
(«Gazette de Lausanne»)

Logis de demain

Nous avons franchi les rideaux de pluie en même temps que ce qui fut la ceinture d'octroi de la capitale. Nous roulons en direction du nord, traversant des banlieues usinières où, tout à coup dans la nuit, scintillent les mille lumières des fenêtres de ce vaste ensemble: Sarcelles, véritable ville groupant des HLM (habitations à loyer modéré) où 35 000 locataires ont trouvé logis «fonctionnel» selon les nouvelles lois de l'urbanisme.
Forme de vie communautaire à laquelle les jeunes se soumettent certainement plus facilement que les aînés. On fait partie, là, d'un bloc isolé de la grand-ville. Tout a été prévu pour mettre à portée de la ménagère les centres de ravitaillement, mais aussi les boutiques indispensables à la vie quotidienne: pharmacies, librairies, coiffeurs... Des espaces verts ont été prévus entre les pâtés de maisons dont l'alignement symétrique effraie les plus de cinquante ans, lesquels songent avec un romantisme attardé au charme d'un appartement même sans grand confort, dans une rue parisienne pittoresque, avec son âme bien à lui, sa légendaire concierge aux aguets derrière sa lucarne, à quelque chose de tout de même plus humain, plus traditionnel (c'est si agréable, le vacarme, la suie, les punaises, la promiscuité... *Réd.*) que ces édifices pointant vers le ciel leur rigueur de béton armé, découpant en tranches mathématiquement calculées ce qui doit servir d'espace vital familial.
Bien sûr, là, on trouve ascenseur, chauffage communautaire. L'air qu'on y respire est en principe moins nocif que celui d'un quartier central où défile de façon ininterrompue le flot des voitures. Bien sûr, au printemps, on peut y contempler un gazon vert tendre et suivre l'éclatement des bourgeons de quelques arbustes... (Bien sûr, bien sûr, tout le monde n'a pas la chance d'occuper un taudis... *Réd.*)
Que donneront les générations nées dans de telles agglomérations? Quel sera leur comportement social? Ceci fera l'objet d'études des sociologues de demain.

Edmond Dubois
Lettre de Paris
(«Feuille d'Avis de Lausanne»)